

SECURITE PHYSIQUE

Local technique

PHYS06

Contexte :

Les éléments actifs ou passifs du réseau ainsi que les serveurs sont souvent installés dans les mêmes locaux techniques.

Objectifs :

Protéger ces locaux et leur contenu contre les sources de dommages matériels et contre l'intrusion de personnes non habilitées.

Recommandations :

- Répondre aux exigences de la sécurité incendie (types et classes, nombre d'extincteurs)
- Un système d'extinction automatique si nécessaire
- Un système de détection d'incendie avec un départ d'alarme interne ou extérieur
- Une détection mécanique d'ouverture du local avec départ vers la GTC (Gestion Technique Centralisée) en cas d'intrusion
- Un système de détection d'humidité ambiante ou de fuite d'eau (y compris plancher et plafond techniques) et un dispositif pour faciliter l'évacuation de l'eau en cas d'inondation du local doit être prévu
- Une climatisation, à défaut une ventilation efficace

Si le local contient des matériels actifs, l'alimentation électrique sera dédiée, et au besoin secourue par onduleur.

A noter, dans le cas du câblage informatique, les cheminements des câbles des courants faibles et forts doivent être séparés d'au moins 50 cm.

Les systèmes d'extinction ne doivent ni altérer ni détruire les matériels dans le local technique. Qu'ils soient actifs ou passifs, les matériels constituent des cibles potentielles en cas d'intrusion. Le résultat peut être la compromission du réseau, le détournement d'information... ou plus simplement les dégâts parfois importants qu'entraînent l'action de personnels techniquement non habilités mais sans intention malveillante.

Le local sera fermé à clé avec un nombre de clés attribuées à des personnes identifiées (concierge, responsable réseau ou système ...). Les emprunts de clé seront consignés.

Les alarmes sont intérieures (pour prévenir les personnes présentes) et extérieures (centralisation Gestion Technique Centralisée, porte du local).

Sur le plan organisationnel, les locaux techniques seront visités périodiquement, en particulier pour vérifier qu'ils ne soient pas inconsidérément utilisés à d'autres usages (matériaux déclassés, cartons, papiers, local de rangement pour le ménage ...).

Une procédure d'exploitation doit s'assurer régulièrement que des tests de fiabilité des systèmes installés sont réalisés et validés et que de nouvelles menaces physiques ne s'appliquent pas sur le local (par exemple, installation de matières inflammables à proximité immédiate du local).

Remarques :

Il existe des locaux techniques spécifiques (par exemple, associés à un centre de traitement, à des unités industrielles de fabrication ou autres) qui ne peuvent relever de cette simple fiche. Pour les locaux contenant des modems ou des boîtiers de raccordements aux réseaux externes, il est recommandé de mettre en place le même dispositif de protection que les équipements appartenant à l'entreprise (après vérification des conditions générales d'utilisation et d'environnement recommandés par les opérateurs ou extérieurs, propriétaires de ces équipements).



Les présentes recommandations ne sauraient mettre en cause la responsabilité du CLUSIF, elles ne présentent qu'un caractère indicatif et ne sauraient prétendre à l'exhaustivité.